

**14-11-17 PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DES PHARES**

À la première séance du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Phares suivant l'élection générale du 2 novembre 2014 tenue le lundi 17 novembre 2014, à 19 h 33, à la salle des commissaires, 435, avenue Rouleau, Rimouski, sont présents :

1. Les commissaires :

M<sup>mes</sup> Lise Beaulieu, représentante EHDAA du comité de parents  
Marie-Claude Hamel  
Lise Lévesque  
Mylène Thibault

MM. Raynald Caissy  
Pierre Pelletier, représentant du comité de parents pour l'ordre  
secondaire  
Michel Pineault  
Alain Rioux  
Mario Ross  
André Trahan

formant quorum sous la présidence de M. Gaston Rioux.

2. La directrice générale par intérim, M<sup>me</sup> Madeleine Dugas, et la secrétaire générale par intérim, M<sup>me</sup> Suzie Pelletier.

À cette séance sont aussi présents :

M. Rock Bouffard, directeur des Services des ressources humaines  
M. Marc Girard, directeur des Services des ressources financières  
M<sup>me</sup> Christine Marquis, directrice des Services des ressources informationnelles  
M. Jean Papillon, directeur des Services éducatifs par intérim  
M. Carl Ruest, directeur des Services des ressources matérielles

**Absences motivées :**

M. Daniel Arseneault  
M<sup>me</sup> Karène Langlois

**14-11-17-55 CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M<sup>me</sup> Madeleine Dugas, directrice générale par intérim, ouvre la séance et vérifie les présences

**14-11-17-56 SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Un avis public a été donné et l'avis de convocation a été transmis à chacun des membres du conseil des commissaires.

**14-11-17-57 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Alain Rioux et résolu de reporter le point 7 – *Règles de procédures pour les séances du conseil des*

*commissaires et du comité exécutif* et d'adopter l'ordre du jour ainsi modifié :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance;
2. Signification de l'avis de convocation;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Assermentation;
  - 4.1. Du président et des commissaires;
  - 4.2. Des commissaires parents;
5. Mot du président;
6. Période de questions réservée au public;
7. Rémunération des commissaires;
8. Cooptation de commissaires;
9. Décision
  - 9.1. Critères d'inscription des élèves dans les écoles 2015-2016 – Pour consultation;
  - 9.2. Répartition des services éducatifs entre les écoles 2015-2016 – Pour consultation;
  - 9.3. Comblement de poste de directrice ou de directeur de l'école des Beaux-Séjours – Formation du comité de sélection;
  - 9.4. Banque d'aspirants à la fonction de directions d'établissement – Ouverture de postes et formation d'un comité sélection;
10. Levée de la séance.

**14-11-17-58 ASSERMENTATION DU PRÉSIDENT ET DES COMMISSAIRES**

M<sup>me</sup> Madeleine Dugas, directrice générale par intérim, désignée par M. Gaétan Loof, président d'élection, procède à l'assermentation des membres du conseil des commissaires. Une entrée de cette affirmation solennelle est faite dans le livre des délibérations.

**14-11-17-59 ASSERMENTATION DES COMMISSAIRES-PARENTS**

M<sup>me</sup> Madeleine Dugas, directrice générale par intérim, procède à l'assermentation solennelle des trois représentants du comité de parents pour les ordres primaire et secondaire ainsi que EHDAA du conseil des commissaires. Une entrée de cette affirmation solennelle est faite dans le livre des délibérations.

**14-11-17-60 MOT DU PRÉSIDENT**

Le président, M. Gaston Rioux, s'adresse à l'assemblée.

**14-11-17-61 PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

Le président, M. Gaston Rioux, invite les personnes présentes à formuler, si désiré, leurs questions concernant les gestes posés depuis la dernière séance ordinaire du conseil des commissaires.

M. Gilbert Labrie, ancien commissaire, félicite le nouveau Conseil des commissaires.

## DÉCISION

### 14-11-17-62 RÉMUNÉRATION DES COMMISSAIRES

ATTENDU qu'en vertu de l'article 175 de la *Loi sur l'instruction publique*, le conseil des commissaires peut déterminer la rémunération de ses membres, sous réserve des montants maxima déterminés par le gouvernement.

ATTENDU les fonctions confiées aux personnes à la présidence et à la vice-présidence;

Il est proposé par M. Mario Ross et résolu d'accorder, à compter du 7 novembre 2014, une rémunération annuelle de 7 202 \$ à chaque commissaire, une rémunération annuelle de 9 125 \$ à la personne à la vice-présidence, et une rémunération annuelle de 23 458 \$ à la personne à la présidence, jusqu'au 30 juin 2015.

De plus, un montant de 2 000 \$ est réservé pour le remboursement des frais de déplacement relatifs aux réunions du comité plénier et du conseil des commissaires, jusqu'au 30 juin 2015.

Une économie de 35 112 \$ pour la Commission scolaire des Phares résulte de cette nouvelle rémunération.

### 14-11-17-63 COOPTATION DE COMMISSAIRES

Le Conseil des commissaires reporte la décision de coopter des commissaires à une date ultérieure, si le conseil en reconnaissait le besoin.

### 14-11-17-64 CRITÈRES D'INSCRIPTION DES ÉLÈVES DANS LES ÉCOLES 2015-2016 – POUR CONSULTATION

ATTENDU que la Commission scolaire a l'obligation de procéder annuellement à l'inscription des élèves dans les écoles;

ATTENDU que le document présentant les critères d'inscription des élèves dans les écoles a été revu et corrigé;

ATTENDU qu'une étude a été faite en comité consultatif de gestion;

ATTENDU que la Commission scolaire a l'obligation de procéder à une consultation sur les critères d'inscription des élèves dans les écoles;

Il est proposé par M. Raynald Caissy et résolu d'adopter pour consultation auprès du comité de parents, du Syndicat de l'enseignement de la région de la Mitis et du Syndicat des professionnelles et des professionnels du Bas-Saint-Laurent le document *Critères d'inscription des élèves dans les écoles pour l'année scolaire 2015-2016*, codifié sous le numéro E104-1-1.

**14-11-17-65 RÉPARTITION DES SERVICES ÉDUCATIFS ENTRE LES ÉCOLES 2015-2016 – POUR CONSULTATION**

ATTENDU que le document présentant la répartition des services éducatifs entre les écoles a été revu et corrigé;

ATTENDU qu'une étude a été faite en comité consultatif de gestion;

ATTENDU que la Commission scolaire a l'obligation de procéder à une consultation sur la répartition des services éducatifs entre les écoles;

Il est proposé par M. Michel Pineault et résolu d'adopter pour consultation auprès du comité de parents, du Syndicat de l'enseignement de la région de la Mitis et du Syndicat des professionnelles et des professionnels du Bas-Saint-Laurent le document *Répartition des services éducatifs entre les écoles pour l'année scolaire 2015-2016*, codifié sous le numéro E002-1.

**14-11-17-66 HUIS CLOS**

À 20 h 10, il est proposé par M<sup>me</sup> Lise Lévesque et résolu de continuer la séance à huis clos.

**14-11-17-67 RETOUR EN SÉANCE PUBLIQUE**

À 20 h 20, il est proposé par M. André Trahan et résolu de siéger en séance publique.

**14-11-17-68 COMPLEMENT DE POSTE DE DIRECTRICE OU DE DIRECTEUR DE L'ÉCOLE DES BEAUX-SÉJOURS – FORMATION DU COMITÉ DE SÉLECTION**

ATTENDU l'ouverture du poste de directrice ou de directeur de l'école des Beaux-Séjours par la résolution #14-09-22-50;

ATTENDU la *Politique de dotation des ressources humaines*;

Il est proposé par M. Alain Rioux et résolu de former un comité de sélection pour le comblement de poste de directrice ou de directeur de l'école des Beaux-Séjours, qui serait composé de :

- trois commissaires désignés par le conseil;
- la direction des Services éducatifs;
- la direction générale.

Il est également résolu de désigner les trois commissaires suivants pour former le comité de sélection :

- M. Michel Pineault;
- M. Raynald Caissy;
- M<sup>me</sup> Mylène Thibault.

Et de nommer les commissaires suivants pour agir comme substituts :

- M<sup>me</sup> Karène Langlois;
- M. André Trahan.

**14-11-17-69 BANQUE D'ASPIRANTS À LA FONCTION DE DIRECTION D'ÉTABLISSEMENT – OUVERTURE DE POSTES ET FORMATION D'UN COMITÉ DE SÉLECTION**

ATTENDU l'intention de la Commission scolaire des Phares de maintenir une banque de candidatures afin de prévoir et de préparer la relève de directions d'établissement;

ATTENDU les consultations effectuées auprès des personnes concernées;

Il est proposé par et résolu de former un comité de sélection pour la constitution d'une banque d'aspirants à la fonction de direction d'établissement qui serait composé de :

- deux commissaires, dont 1 commissaire-parent;
- du directeur des Services des ressources humaines;
- du directeur général.

Il est également résolu de désigner les deux commissaires suivants pour former le comité de sélection :

- M. Pierre Pelletier;
- M. Michel Pineault.

Il est aussi résolu de désigner la personne suivante pour agir comme substitut :

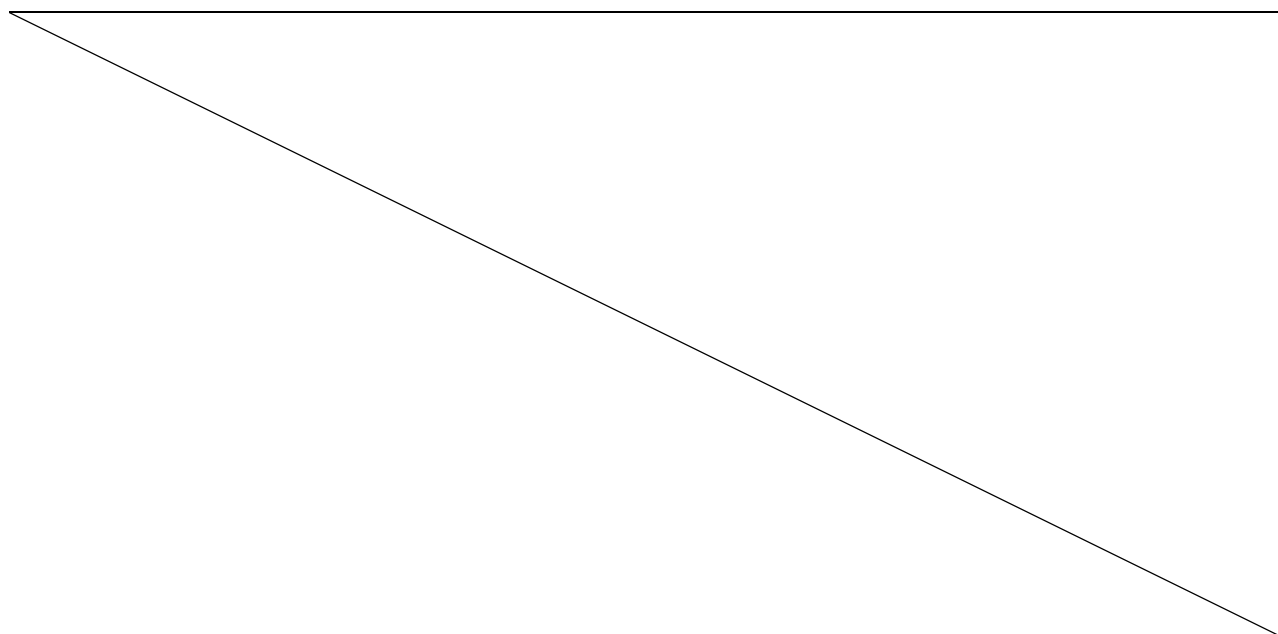
- M<sup>me</sup> Marie-Claude Hamel

**14-11-17-70 LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 20 h 25, il est proposé par M<sup>me</sup> M. André Trahan et résolu de lever la séance.

\_\_\_\_\_  
PRÉSIDENT

\_\_\_\_\_  
SECRÉTAIRE GÉNÉRALE



**CONSEIL DES COMMISSAIRES****PREMIÈRE SÉANCE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES SUIVANT  
L'ÉLECTION GÉNÉRALE DU 2 NOVEMBRE, TENUE LE 17 NOVEMBRE 2014**

<b>NUMÉRO DE RÉOLUTION :</b>	<b>TITRE :</b>
14-11-17-55	Constatation du quorum et ouverture de la séance
14-11-17-56	Signification de l'avis de convocation
14-11-17-57	Adoption de l'ordre du jour
14-11-17-58	Assermentation du président et des commissaires
14-11-17-59	Assermentation des commissaires-parents
14-11-17-60	Mot du président
14-11-17-61	Période de question réservée au public
Décision	
14-11-17-62	Rémunération des commissaires
14-11-17-63	Cooptation de commissaires
14-11-17-64	Critères d'inscription des élèves dans les écoles 2015-2016 – pour consultation
14-11-17-65	Répartition des services éducatifs entre les écoles 2015-2016 – pour consultation
14-11-17-66	Huis clos
14-11-17-67	Retour en séance publique
14-11-17-68	Comblement de poste de directrice ou de directeur de l'école des beaux-séjours – formation du comité de sélection
14-11-17-69	Banque d'aspirants à la fonction de direction d'établissement – Ouverture de postes et formation d'un comité de sélection
14-11-17-70	Levée de la séance

